

LES AMIS DU PARC

LETTRE DES ADHÉRENTS DU MOIS DE JUIN 2021

Sommaire

Page 1 : Editorial
Trombinoscope

Page 2 : Actualités de dernière minute
Petite évolution au Marché du Parc
Préservation du paysage arboré

Page 3 : Le quartier du parc de Royan et de St Georges de Didonne
Le Riveau

Page 4 : Le quartier du Parc dans la ville de Royan

Page 5 : les nouveaux projets qui nous concernent

Page 6 : Le quartier du Parc dans la ville de St Georges de Didonne
Infos Générales
A ne pas manquer

Page 7 : Les bons plans
Cotisation 2021

A noter dans vos agendas

Assemblée Générale de l'Association

11 août 2021 à 15

Heures

(Accueil à partir de 14H30)

- **Maison des Associations**

61bis Rue Paul Doumer à Royan

Chers adhérents,

Vous trouverez ci-après un aperçu de la situation dans notre quartier ainsi que des informations générales provenant de vos interrogations, par courrier ou lors de nos rencontres, et des réponses que nous avons obtenues des municipalités.

En premier lieu nous tenons à vous informer que Daniel BOMTEMPS, Président depuis 2011 de notre Association, a souhaité mettre un terme à ses fonctions.

Nous ne pouvons que le remercier chaleureusement pour le travail qu'il a accompli durant ces dix années de Présidence. Grâce à lui notre Association a su accroître sa place et son aura si particulière dans la vie de nos 2 cités. Charge à nous de faire perdurer les résultats que lui et l'ensemble de ses prédécesseurs ont obtenus.

Lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration de notre Association, j'ai été élu au poste de Président.

Je prends cette élection avec enthousiasme sans pour autant minimiser l'ampleur de la tâche qui m'attend envers vous tous, nos adhérents, mais aussi vis-à-vis de nos interlocuteurs qu'il s'agisse des Mairies de Royan et de St Georges, mais aussi de la CARA, ou encore des instances régionales.

Notre force de conviction auprès des Mairies, du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération (CARA) reste portée par le nombre important de nos adhérents et le sérieux avec lequel nous traitons les dossiers. Nous tenons à vous remercier pour votre fidélité et votre soutien dans nos actions.

Continuez à faire connaître l'Association à vos parents et à vos amis, nous serons d'autant plus efficaces et influents, que nous serons nombreux.

Vous trouverez dans ce numéro les photos des membres de notre Conseil d'Administration, l'objectif est que vous puissiez nous reconnaître facilement et nous faire part de vos interrogations, de vos inquiétudes, sur le quartier du PARC, de part et d'autre du Riveau. N'hésitez pas, nous sommes tous à VOTRE SERVICE, pour le bien de notre espace de vie. Notre force, c'est Vous en tout premier lieu, mais ensuite l'équipe qui gère notre Association.

Vous souhaitez nous rejoindre au sein du Conseil d'Administration, envoyez-nous un message par mail. Vous pourrez aussi me joindre par mail : amisduparc176@orange.fr, ou sur mon portable 0616370317 si urgence ; en cas de non réponse merci de laisser un message, avec vos coordonnées et l'objet de votre appel pour que je puisse vous recontacter rapidement.

Didier FOULT



Le TROMBINOSCOPE



Didier Foults



Michel
BALDACCHINO



Patrick
Bayeux



Yves- Marie
Leclercq



Chantal
Bayeux



Paul-Marie
RINGWALD



Christian
Moreau

ACTUALITÉS DE DERNIÈRE MINUTE

Réputé être une Construction fixe sur le domaine maritime

« LE LIDO » N'EST PLUS

Pour son dernier jour, 21 mai, il a eu les honneurs de France 3 qui a commenté avec sa destruction, en application d'un décret de 2006.

Ironie du sort : C'est le bâtiment disgracieux qui avait été accolé tardivement par la Mairie au bâtiment d'origine, qui subsiste, tel un moignon, car épargné par le décret !

Ce moignon va-t-il être intégré dans le nouvel espace ? nous ne le savons pas mais voici un état des lieux au jour où nous publions cette lettre.

Les pelleteuses ont eu raison du LIDO, les grues vont bientôt installer la structure mobile d'ODIL. Nous sommes en effet autorisés à vous communiquer le nom du restaurant qui prendra place au début du mois de Juillet sur le boulevard Garnier. Vous avez bien lu, pour le nouveau restaurant il suffira de lire LIDO à l'envers.

Nous avons passé plus d'1h30 avec les concessionnaires, et, comme nous l'avait promis Mr le Maire de ROYAN, avant qu'il ne signe les dernières autorisations.

L'objectif de nos discussions était de connaître le projet, non pas par l'intermédiaire d'internet, ou de « on dit » ou encore de fake-news, mais directement des propriétaires de la société qui a remporté l'appel d'offres.

Nous sommes face à des restaurateurs qui veulent accueillir des clients sur un site exceptionnel face à la plage et ses magnifiques couchers de soleil, dans un restaurant où l'on peut s'entendre parler d'un bout à l'autre de la table ; des clients qui seront tout autant des jeunes que des moins jeunes, en couple ou en famille, incluant petits-enfants et grands-parents.

Les nuisances sonores ont occupé plus de la moitié de notre entretien car elles étaient la principale source de nos inquiétudes. Voici donc les engagements que nous avons recueillis et notés scrupuleusement :

- Il n'y aura pas de piste de danse,
- pas non plus de sono pour faire danser sur la plage tous les soirs jusqu'à 2h du matin... comme nous pouvions le craindre...
- il n'y aura aucune table sur le boulevard Garnier, et uniquement la porte d'entrée du restaurant.
- la structure du restaurant sera entièrement insonorisée côté boulevard Garnier
- Les haut-parleurs sur la terrasse côté plage seront limités aux nombres de 3 avec des filtres sur les basses pour éviter que la musique porte loin.
- Avant l'ouverture, des tests seront faits pour évaluer l'impact sonore sur des habitations proches.



L'ambition est d'offrir une nouvelle restauration de qualité, accessible à toute la famille dans le cadre somptueux de la Grande Conche et ce, de façon pérenne.

Nous serons évidemment très vigilants au respect des règles et de ces engagements, et nos adhérents savent que nous ne manquerons pas, si besoin était, d'alerter Mr le Maire de Royan. Nous espérons qu'ODIL s'inscrira harmonieusement dans notre paysage et dans la vie de notre quartier.

Pour rappel, sur la plage de Vallières, en application des mêmes textes, les établissements LA RESERVE ET LA CAZUELA dont les conventions avec les autorités s'achèveront à la fin de cette année, subiront le même sort. Rien n'est connu aujourd'hui sur la façon dont ces établissements poursuivront leurs activités, mais nous allons questionner sur le sujet la mairie de Saint Georges.

En tout état de cause, la Réserve sera sous surveillance de notre part, cet été, car personne n'a oublié que les abords de cet établissement ont atteint, en 2020, un seuil de perturbations maximum : bruit, déchets de boissons dans les rues, dans les jardins, réunions de jeunes sur la plage qui venaient consommer à proximité du bar. Il s'agit en effet du seul établissement de bar d'ambiance ouvert sur le territoire.

PRESERVATION DU PAYSAGE ARBORÉ

Les municipalités de Royan et St Georges sont et ont toujours été très sensibles à cette protection de nos arbres, et, à l'aide des moyens communaux qui leur sont propres, agissent avec la même recherche d'efficacité.

Sur Royan, la mise en place de la SPR (Secteur Patrimonial remarquable) et l'obtention du label « Ville d'Art et d'Histoire », ont conduit la Ville à embaucher un personnel spécifique et compétent pour effectuer des contrôles réguliers en vue de protéger son patrimoine architectural et paysager.

Petite évolution au MARCHÉ DU PARC !

Point de convergence de notre vie dans le Parc de Royan et de Vallières, le Marché du parc reste soumis à une attention particulière de l'Association ! Après une rénovation admirée de tous, conçue en étroite collaboration avec la Mairie de Royan qui l'a ensuite réalisée de main de maître, il revient à l'ordre du jour dans le cadre de réflexions sur le projet de Plan de Circulation annoncé par Monsieur Marengo en AG de l'an passé. La grande question donc à régler entre notre association et celle des commerçants du parc concerne le sens de circulation dans cette partie de l'avenue des Semis, le long des magasins. Les commerçants ont recherché la meilleure solution et nous ont proposé le « bon » sens unique, la matérialisation des zones bleues ainsi que le déplacement de la place handicapée, ce qui après étude cette fois-ci de notre côté, a été validé et immédiatement transmis aux commerçants ainsi qu'en mairie. Les Municipalités savent très bien que nous pouvons faire beaucoup plus que cela avec une participation très active de nos adhérents : nous l'avons prouvé avec, par exemple, la rénovation du bord de mer (Les Boulevards Garnier et de Lattre), ou le Marché du Parc... Messieurs les Maires, faites nous participer à la naissance de ces projets, nous apporterons une adhésion plus générale au projet s'il est préparé en commun.

Rappel : Sans autorisation des Mairies, les élagages drastiques et abattages sont formellement interdits

Dans le cas d'élagage sévère, l'arbre n'est pas abattu et l'on estime souvent être dans son bon droit... sauf que... le juge retiendra l'intention de rendre l'arbre difforme ou malade pour motiver un abattage ultérieur. En effet, la plaie et le stress générés par ces coupes ne seront visibles qu'à travers les pathologies qui se développeront ultérieurement et feront dire que l'arbre est malade et mérite l'abattage !

Le règlement et ses principes sont mis à disposition sur simple demande auprès de l'Association, si vous craignez d'interviewer les services des Mairies.

Le Bon Conseil : Surtout ne pas se fier à de faux professionnels malheureusement fort nombreux, qui vous proposent un élagage (souvent inutile) « à bon compte » ! Nous reviendrons sur ce sujet dans une prochaine lettre.

LE QUARTIER DU PARC DE ROYAN ET DE ST GEORGES

Les Tamaris

Nos adhérents se sont émus de ce que certains tamaris auraient été remplacés par des mûriers sur le Boulevard Garnier ; nous avons rappelé que, lors de la rénovation de la promenade, l'étude menée par notre Association, en lien étroit et parfaitement constructif avec les Mairies a confirmé la préservation des tamaris côté Royan et la mise en place de cette essence également côté Saint Georges.

Les Tamaris satisfaisaient à l'objectif prioritaire retenu qui était de limiter le problème des racines sur la promenade ainsi que de ne pas obstruer la vue sur l'océan depuis le Boulevard.

L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) contacté à ce propos, nous a soutenu en indiquant que « *les tamaris faisaient la spécificité de la promenade de Royan* ». Il semble bien que l'ABF avait raison puisque l'on trouve les Tamaris dès 1820 sur les espaces publics de Royan.

La Mairie de Royan nous a répondu clairement cette année : « Les tamaris de la promenade du boulevard Frédéric Garnier seront remplacés à l'identique ».

L'éclairage nocturne

Nos adhérents nous ont signalé que de nombreux spots insérés dans le sol et sur le parapet le long de la promenade du Boulevard Garnier étaient hors service. La Mairie nous a dit avoir conscience de ce problème et s'est engagée à une totale remise à niveau en avril de cette année.

Le couvre-feu nocturne anti-Covid ne nous a pas permis de constater matériellement que ce travail a bien été réalisé ! quoiqu'il en soit ce chantier a pris un peu de retard, chacun pourra comprendre que les priorités étaient ailleurs depuis décembre 2019.

La circulation des vélos et leur parking sur la partie Vallières de la Grande Conche.

Sur St Georges, l'attention de la Municipalité a été attirée quant au manque de signalisation au sol sur la promenade (rappel : ce n'est pas une piste cyclable !) en particulier au niveau des passages pour piétons.

Par ailleurs, l'installation de barres supplémentaires pour parquer les vélos le long du parapet a été demandée.

La réponse de la Municipalité est en droite ligne avec les principes fondamentaux retenus lors de la rénovation de la Promenade du Boulevard : *Nous souhaitons reproduire ce qui a été fait sur Royan pour assurer une continuité.*

L'Association émet le vœu de la poursuite des améliorations comme cela se fait depuis 10 ans, de façon homogène de part et d'autre du Riveau.

Ceci vaut également pour l'homogénéité de l'ensemble de la signalisation sur le Front de Mer, pour chaque catégorie d'utilisateur.

L'Entretien des Trottoirs

La Mairie de St Georges rappelle les termes de son arrêté municipal de juillet 2017

L'entretien des trottoirs est du ressort de chaque copropriétaire

Ceci est également la règle appliquée à Royan depuis l'arrêt du désherbage chimique ; toutefois, dans le but de protéger l'image de notre Côte de Beauté, la Mairie s'est trouvée contrainte de pallier aux manquements des riverains mais aussi au nombre de résidences secondaires inoccupées hors saison, par contrats avec des entreprises d'insertion. Nous demandons à nos adhérents de leur faciliter le travail !

LE RIVEAU

La Sécurisation du sentier qui longe le Riveau de Vallières

Nous sommes heureux de pouvoir parler ici d'une collaboration encore plus étroite entre les 2 communes riveraines. Fin 2020, les autorisations administratives ont permis le lancement d'un programme étalé sur 3 ans, pour un montant de 400 000 euros, à compter de 2021 :

« L'entretien du Riveau avait débuté par le renforcement des berges situées à proximité immédiate du boulevard Garnier/de Lattre. Ces travaux se poursuivront donc dès la fin du 1er semestre 2021 jusqu'en 2023 et seront menés de manière conjointe par les 2 communes. Ils consisteront à l'entretien de la ripisylve (bande végétalisée située en rive) puis du curage, et enfin du renforcement (« fascinage ») des berges du Riveau ».

En tout cas nous tenons en votre nom à remercier les mairies de Royan et de St Georges de Didone pour l'entretien régulier au niveau du Riveau.



LE MARCHÉ DU PARC

DIFFÉRENTES NOUVEAUTÉS DEPUIS L'AN DERNIER :

- INSTALLATION DE POTELETS DEVANT LES COMMERCES POUR SECURISER LE PASSAGE DES PIETONS ENTRE LES MAGASINS**
- BOITE A PILES USAGÈES DANS LE MARCHÈ**

LE QUARTIER DU PARC DANS LA VILLE DE ROYAN

LES TRAVAUX DE DÉPOLLUTION DU SITE ENGIE ET LEURS NUISANCES (PROJET DUVAL)

Suite aux nombreuses interrogations de nos adhérents proches ou de passage près du site, un travail considérable a été effectué par notre Président dans des conditions difficiles liées aux confinements afin de signaler à tous niveaux, comprendre et communiquer tous azimuts sur ces travaux qui, semble t'il, ne sont pas encore terminés.

Vous pouvez librement consulter l'historique de ces actions ; nous vous livrons donc uniquement cette partie de la conclusion de l'étude qui nous a été communiquée par le Département Risques Chroniques de la D R E A L

L'évaluation quantifiée du risque sanitaire, rapport n°200101.09-RN005 du 3 mars 2021, réalisée par le Bureau d'Études certifié BG Ingénieurs Conseils, a toutefois montré (avec une approche majorante du risque) que l'impact sanitaire sur les riverains du chantier se caractérisait comme en deçà des valeurs nationales de gestion du risque sanitaire.

A noter que conformément à l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2017 modifié le 6 août 2019, l'exploitant doit fournir sous trois mois à compter de la réalisation des travaux, un rapport de fin de travaux qui comportera notamment une analyse des risques résiduels permettant de s'assurer que l'état des milieux après travaux est compatible avec l'usage envisagé.

LA BRIGADE ENVIRONNEMENT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Municipalité, rappelant que « Toute initiative en faveur de la qualité de l'urbanisme, des espaces verts, de l'environnement en général, est vaine si des mesures ne sont pas prises rapidement, de manière ferme et pragmatique, pour les préserver », a créé cette brigade, dite « Verte » au sein de la Police Municipale (ASVP).

Son domaine d'intervention ? : les dépôts d'immondices, les décharges sauvages, les véhicules épaves, le camping sauvage, les divagations d'animaux errants, les échappements bruyants, les nuisances sonores ou lumineuses, les tags, les pollutions diverses, en résumé, tous actes d'incivilités dans la ville de Royan, donc aussi dans notre Parc.

Cette brigade est équipée d'un véhicule spécifique, de combinaisons et de matériel scientifique de constatation. Parmi les sanctions nous avons noté la condamnation à des travaux au profit de la Commune ! Somme toute, une bonne mesure qu'apprécieront nos adhérents pour leur quartier.

VOUS VOULEZ AMÉLIORER VOTRE PROPRIÉTÉ ?

Pour mémoire :

Situé en zone S P R (secteur patrimonial remarquable) il est nécessaire dans notre quartier, côté Royan de procéder avant toute opération d'entretien, de rénovation y compris clôtures, à une demande d'Autorisation Préalable auprès du service de l'Urbanisme.

Dans certains cas, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera demandé.

LES NOUVEAUX PROJETS DE LA VILLE QUI CONCERNENT AUSSI NOTRE QUARTIER

Plan Arbres

« La Ville de Royan souhaite remettre la Nature en Ville »

Les arbres améliorent la qualité de l'air, participent à l'atténuation des effets du réchauffement climatique et permettent de lutter contre les phénomènes d'îlot de chaleur. Ce sont également des supports de biodiversité.

L'objectif est d'augmenter de 25%, d'ici 2026, le nombre d'arbres sur les espaces communaux.

Plan Circulation

Sujet indispensable mais source inéluctable de conflits comme le disait Monsieur le Maire en AG 2020 : Ne pas communiquer dès le départ avec les habitants serait une erreur qui engendrera frustrations et refus définitif de compréhension des données élémentaires.

L'Association n'a pas encore été vraiment impliquée par la Municipalité qui souhaitait, en janvier dernier « lister les contraintes qui s'imposent afin de définir le champ de possibilités » avant de réaliser son « souhait de prendre l'avis » des habitants.

Il est vrai que, par le passé, nous avons activement participé, sur des grands sujets, à l'analyse des contraintes, ce qui permettait de parvenir avec fluidité aux décisions, même difficiles, sans levers de boucliers. Ceci reste la vocation de notre Association et nous restons prêts à le refaire, dès lors que le Projet impacte notre quartier.

TRAVAUX DE VOIRIE / ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Avenue Émile Zola

« Compte tenu de l'état de l'avenue Emile Zola, celle-ci va faire l'objet d'une remise en état en 3 tranches, pour un montant de 1,2 million d'euros. Une nouvelle tranche de travaux devait débuter au 1er semestre 2021 ». On comprend bien une nouvelle fois que les priorités aient pu être chamboulées suite à la pandémie. Mais nous suivons ce dossier. La Municipalité évoque également le rôle inévitable de l'avenue dans le Plan de Circulation, et nous nous interrogeons sur les conséquences de ce dernier sur les travaux planifiés.

Exécution du programme d'enfouissement des réseaux

Notre position a toujours été et restera que refaire les voiries sans enfouir les réseaux n'est qu'une demi solution. Seule la portion entre allée de l'orangerie et avenue d'Aquitaine est programmée dans notre quartier.



LE QUARTIER DU PARC DANS LA VILLE DE ST GEORGES DE DIDONNE

CIRCULATION AUTOMOBILE DANS LE QUARTIER

Un Plan de Circulation est en cours d'élaboration sur la Commune et des réunions publiques sont annoncées pour suivre sa préparation et son application.

Pour ce qui concerne notre quartier du Parc dit « de Vallières »

1/ Le dépassement des vitesses autorisées par les automobilistes est à nouveau signalé par des habitants. La **commune répond à leurs demandes en faisant preuve de réalisme** :

- *Le stationnement en quinconce est envisageable dans les rues assez larges pour le permettre ;*

- *Aucun ralentisseur entraînant des nuisances sonores pour le voisinage ne sera installé ;*

- *Les pistes cyclables peintes au sol peuvent compléter ce dispositif en réduisant les voies pour les automobilistes.* Nous ajoutons à cela qu'au-delà de la peinture, créer des espaces propres pour les vélos avec une bordurette, par exemple, assurerait la pérennité de la réduction de vitesse.

2/ A la demande de remise en place des panneaux STOP aux croisements réputés accidentogènes, en particulier :

-rue Louis Barthou/rue du Coca - -avenue de l'Océan/rue des Cormorans - -rue de la Vigie/rue de la Crête

La commune programme cette mesure pour améliorer la sécurité routière aux intersections qui seront définies *selon l'étude réalisée par la police municipale.*

3/ Rappel : Le stationnement sur les trottoirs est défini par la commune **comme un stationnement très gênant.**

4/ L'Association est très anxieuse quant à l'augmentation constante d'usagers des autres moyens de locomotion, en particulier à moteur ou assistance électrique, qui représentent un danger en pleine croissance du fait de non-respect des règles, vitesses excessives et incivilités.

Rappel : à 3.6 km/h, votre tête parcourt 1 mètre chaque seconde, imaginez déjà le choc !

ETAT DE LA VOIRIE

Nos adhérents constatent, dans les avenues non refaites récemment, une forte dégradation des chaussées avec trous et déformation par les racines des arbres.

La commune en a bien conscience et dit faire le maximum, compte tenu des coûts pour le contribuable :

Des campagnes d'enrobés à chaud ou à froid sont effectuées tout au long de l'année sur le secteur concerné.

Des campagnes de purge sont prévues en 2021.

Des campagnes d'étanchéité 2 à 3 fois par an sur toute la commune.

La réfection de la voirie est réalisée selon un cadre budgétaire et à l'échelle de la commune.

INFO GENERALES ROYAN – ST GEORGES

FIBRE OPTIQUE

C'est une filiale d'Orange qui l'installe sur les communes selon un calendrier et un plan que nos municipalités ne maîtrisent pas. Dans le courant de l'année 2022, nous devrions tous être équipés de la fibre. L'opérateur Orange aura donc la priorité de raccordement.

AMÉNAGEMENTS DES ENTRÉES DE L'AGGLOMÉRATION ROYAN-ST GEORGES

Sur la RN 150, création de nouveaux giratoires et réduction des engorgements sur carrefours avec les zones commerciales.

Les Travaux doivent débuter au 2ème semestre 2021 et s'échelonner sur plusieurs années.

Nous n'avons rien entendu pour fluidifier la Rocade, ni les accès et les sorties par les routes de Bordeaux et de Rochefort qui ne tarderont pas à dépasser les limites du supportable : Espérons que les Plans de Circulation privilégieront ces problèmes vitaux pour nos villes et ne rêveront pas au « tout doux, tout en commun, zéro urgence »



La Ville de Royan reconduit les zones bleues sur son territoire, du 1er juin au 30 septembre 2021

A ne pas manquer :

- **BRAVO TRANSAT**, redémarre en Juin dans le parc. Depuis le temps que l'on attendait de revoir les spectacles du vivant...Réservez vos places soit à la salle Jean Gabin soit sur place dans le parc et surtout n'oubliez pas d'apporter votre siège.
- Samedi 26 Juin **LA COURSE des GARCONS de CAFE** aura lieu sur le Front de mer 2,3km sans en mettre une goutte à côté. Ils sont restés dans l'ombre si longtemps il fallait bien les mettre en pleine lumière.
- Pas de **Violon sur le Sable** cette année encore **MAIS un Violon sur la Ville** élargi du 16 Juillet au 4 Aout à raison d'un concert par jour reparti au sein de la CARA.
Trois concerts auront lieu dans Le Parc de Verdure les 27 et 30 Juillet et le 1er Aout, tous de grande qualité. Les places étant limitées il convient de réserver sur le site www.violonsurlesable.com ou dans les BIT (Bureau Information Tourisme) du pays royannais.
- L'histoire incroyable des habitants de la **Villa Aigue Marine** vous intéresse, le livre qui retrace l'histoire de cette maison centenaire est en pré-commande sur le site de la boutique de Royan. <https://www.laboutiquederoyan.com/>

Le coin des bons plans

Le Pass Villégiature Destination Royan Atlantique

Le Bon Plan pour visiter le territoire !
Offert par l'Office de Tourisme Destination Royan Atlantique, le Pass Villégiature propose aux habitants et résidents secondaires d'accéder à des offres privilèges grâce à son réseau de partenaires (sites touristiques, activités de loisirs...) implanté sur l'ensemble du territoire. Visites, réductions, avantages, les partenaires offrent aux visiteurs un éventail varié de prestations.
Le Pass Villégiature peut être retiré dans tous Les offices de tourisme.

Pour obtenir le Pass Villégiature, il faut :

- être habitant, résident secondaire de l'Agglomération Royan Atlantique
- avoir + de 18 ans

- remplir le formulaire d'inscription disponible en office de tourisme
- fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile (facture d'eau ou d'électricité uniquement) lors de l'inscription



Planet Exotica Royan

TARIFS 2021

	Tarif normal	Adhérents Amis du Parc
Enfants – 3 ans	gratuit	
Enfants 3 à 12 ans	10,50 euros	8,50 euros
Adultes	15,50 euros	12,50 euros

Les avantages du Pass Villégiature :

- un pass gratuit valable pour toute la famille toute l'année (2 adultes et 3 enfants maxi) un catalogue d'offres disponible en ligne et mis à jour régulièrement des privilèges sur la boutique de la destination des infos sur les actualités du territoire

Consulter les conditions générales d'utilisation

Parc de L'Estuaire Saint-Georges-de-Didonne

TARIFS 2021

	Tarif normal	Adhérents Amis du Parc
Enfants – 6 ans	gratuit	gratuit
Pass découverte enfants 6 à 15 ans	3,00 euros	2,50 euros
Adultes	5 euros	4,00 euros

Rénovation ligne ferroviaire Angoulême – Saintes – Royan



Celle-ci va faire l'objet de travaux de modernisation qui nécessite un **arrêt des circulations des TER entre Saintes et Angoulême encore jusqu'au 9 juillet 2021.**

Afin d'assurer une continuité du service pendant les travaux, des **cars sont mis en place pour remplacer les TER**. Les fiches horaires de ces cars sont disponibles sur le site ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine. Les correspondances TER-CAR seront assurées à Saintes pour maintenir une liaison de bout en bout. Par ailleurs, les horaires pour les déplacements domicile/travail ou études seront préservés.

Un **aller-retour supplémentaire sur la ligne TER 17** Royan-Saintes-Niort a également été créé pendant les travaux, du lundi au samedi. Cet aller-retour permet de maintenir des liaisons ferroviaires efficaces entre Paris et Royan (en 3h50 et avec une seule correspondance).

- Dans le sens vers Paris : TER Royan 7h41 – Niort 9h16 puis TGV Niort 9h29 – Paris 11h35 ;
- Dans le sens vers Royan : TGV Paris 7h27 – Niort 9h35 puis Niort 9h43 – Royan 11h13.

Des travaux, pour quoi faire ?

Les objectifs de ces travaux sont d'améliorer et de pérenniser le réseau de transport ferroviaire. Ces travaux de modernisation de la voie, d'un **montant total de 30,1 M€**, permettront de :

- maintenir les **performances de la ligne** (vitesse de circulation à 110 km/h) en évitant le risque d'une réduction de la vitesse à 80 km/h dans le secteur de Jarnac à Saint-Michel si rien n'est fait.
- garantir une **pérennité à long terme** (au-delà de 20 ans) de l'infrastructure.
- réaliser une partie des travaux d'**automatisation de la signalisation** qui sera mise en service en 2023.

COTISATION 2021 – INFORMATION

Connexion au site internet de l'Association :

L'accès des adhérents au « site » de l'Association est possible après paiement de la cotisation de l'année en cours. Un mot de passe unique pour chaque adhérent est transmis par le responsable du site.

SUR L'ANNEE 2020, 435 FAMILLES ONT ADHERE A NOTRE ASSOCIATION (soit plus de 1200 personnes).

Nous tenions à vous remercier pour votre collaboration. Nous espérons plus d'adhérents en 2021, mais pour cela : Nous pensons qu'il est nécessaire de vous rappeler le fonctionnement de notre Association:

- Tout d'abord, sachez qu'afin de pouvoir conserver notre totale indépendance vis à vis de nos élus, nous ne bénéficions d'aucune subvention.
- *Notre budget de fonctionnement est alimenté uniquement par les cotisations de nos adhérents.*
- *Notre exercice va du 1^{er} Janvier au 31 Décembre et le paiement de la cotisation représente l'adhésion à notre Association pour l'année civile.*
- *Les cotisations pour 2021 (10 euros) peuvent être payées par chèque (libellés au nom des Amis du Parc) ou par virement sur le compte de l'Association (RIB sur demande) Siège social : 91, Avenue des Semis – 17200 Royan*
- Nous vous rappelons que tous les ans vous recevez deux lettres semestrielles d'informations de notre quartier (1 en Janvier et 1 en Juin) ainsi que le compte-rendu de notre Assemblée Générale.